



zoom sur

L'accès au logement des jeunes issus de l'ASE : Recueil des pistes de travail

Dans le cadre de la stratégie logement d'abord et de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, des études ont été diligentées par la DRJSCS en 2018.

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Hauts-de-France, la Fédération des Centres Sociaux Nord-Pas-de-Calais et l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Hauts-de-France ont travaillé autour d'un **recueil de pistes de travail sur l'accès au logement des jeunes**, et notamment des jeunes issus de l'ASE. Il porte l'ambition de **proposer des solutions concrètes de mises en œuvre pour faciliter leur accès au logement**.

De manière à identifier des expériences et des projets innovants en Région, répondant aux enjeux de l'accès au logement des jeunes en situation précaire et/ou sortants d'institution, nos réseaux ont développé une méthodologie s'inscrivant à la fois dans les démarches de réflexions partenariales menées dans le cadre du plan quinquennal logement d'abord et de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, tout en se situant dans la continuité des précédents temps organisés.

Les récentes études de l'Insee (décembre 2019) confirment que la Région des Hauts-de-France est la plus jeune des provinces de France. Ce qui pourrait être le creuset d'un dynamisme est malheureusement contrebalancé par une forte vulnérabilité. Ces mêmes études précisent que le faible niveau de diplôme des jeunes rend leur insertion professionnelle plus complexe et que le taux de pauvreté des jeunes est important.



→ En moyenne, **25%** des places d'hébergement sont occupées par des jeunes entre 18 et 25 ans. (*Source : observatoire social FAS*)

→ En décembre 2019, dans la Région des Hauts-de-France, **11,5%** des demandes de logement social étaient effectuées par des jeunes de moins de 25 ans. (*Source : observation statistique de la demande et des attributions - URH*)

→ **43%** des 18-24 ans disposent de leur logement mais seulement **17%** y résident exclusivement et le financent par eux même. (*Insee, 2016*)

→ En 2018, pour le département du Nord, **56%** du public accueillis au sein des résidences habitat jeune a entre 16 et 21 ans. Cette tranche d'âge augmente chaque année (8% entre 2014 et 2018). (*Source : observatoire issu des Résidences Habitat Jeunes*)

Cette tendance à la dégradation de l'autonomie n'est pas acceptable. Les conditions d'accès à l'emploi, à la formation, à des ressources sont plus difficiles pour permettre aux jeunes d'envisager d'avoir un chez soi. Favoriser l'insertion durable des jeunes dans un logement est une des priorités définies par les derniers plans de l'Etat (Lutte contre la pauvreté et Logement d'abord). **Tous les Services concernés doivent en faire une priorité absolue et travailler ensemble à la construction de réponses permettant de satisfaire aux besoins de logements des jeunes vulnérables, et en particulier les jeunes issus de l'ASE.**

22 préconisations ont été formalisées dans le recueil sur la base notamment de **36 expériences recensées**. Nos réseaux défendent le fait qu'une **attention particulière** doit être portée en direction des jeunes qui ont été confrontés à de graves problèmes personnels et à des difficultés d'insertion sociale.

Les jeunes, et notamment les jeunes issus de l'ASE, appellent à un **accompagnement renforcé et sur mesure** de la part des acteurs de terrain. Toutefois, ils doivent avoir les moyens de ce renforcement d'attention. Les lignes de développement pour les acteurs de terrain résident dans le renforcement des moyens d'encadrement, de formation, d'information, d'échanges coopératifs permettant d'améliorer l'accompagnement des jeunes en situation de précarités.



LA QUESTION DES RESSOURCES

Si l'accès au logement est considéré comme pièce maîtresse dans le parcours et devenir des jeunes, les diagnostics posés sur les territoires tendent à montrer un faible accès des jeunes au logement de droit commun. La question des ressources est prédominante dans ce constat. Des associations, collectivités, services de l'Etat innovent et travaillent pour pallier à cette question et construire avec le jeune un parcours empreint de réussites.

Fond Coup de Pouce, UNHAJ

Il s'agit d'un fonds expérimental de solvabilisation créé à l'initiative de l'Union Nationale pour l'Habitat des jeunes (UNHAJ) pour faciliter l'entrée ou le maintien en structure Habitat Jeunes d'un jeune faisant face à une situation de vulnérabilité. Grâce au soutien de l'Etat (Délégation Interministérielle à la Lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes (DILPEJ) et du Secrétariat d'Etat à la Protection de l'Enfance), ce fonds permet également aux acteurs Habitat Jeunes de renforcer leur engagement dans la sécurisation de ces parcours et la lutte contre la pauvreté des jeunes tout en préservant son projet de mixité sociale.

Fonds départemental de solvabilisation des jeunes sortants de l'ASE, Département du Pas-de-Calais

Expérimentation mise en place à partir de crédits 2019 du Plan pauvreté, ce fonds offre la possibilité à 22 jeunes du Département du Pas-de-Calais, entre 18 et 25 ans, issus de l'ASE, sans ressources suffisantes, de pouvoir bénéficier d'un accompagnement social global opérationnel. Il se caractérise par : une adhésion et une collaboration du jeune à l'accompagnement social, une aide maximum de 500€ par mois modulable en fonction des ressources (sur une durée maximale de 12 mois), et du paiement de tout ou une partie du loyer.

LE MAINTIEN DES LIENS

Le maintien des liens est la première attente des jeunes issus de l'ASE. Les jeunes ont besoin d'un repère, d'une figure, à même de pouvoir les accompagner tout au long de leur parcours et d'être un lien entre les dispositifs auxquels ils participent.

La Touline, La fondation des Apprentis d'Auteuil (Pas-de-Calais)

Pour accompagner les jeunes majeurs sortants d'un établissement de protection de l'enfance dans la transition vers l'âge adulte, et viser la réussite de leur insertion dans la durée, la Fondation des Apprentis d'Auteuil a créé «La Touline». Ce dispositif permet aux jeunes majeurs sortants d'institution de pouvoir rencontrer d'autres jeunes qui ont eu ces parcours. Ils ont également la possibilité d'être accompagné par des professionnels et plusieurs ateliers sont organisés pour dynamiser l'insertion sociale et professionnelle.

LA COORDINATION DES ACTEURS

L'environnement des jeunes issus de l'ASE est composé d'acteurs issus de champs d'activité divers. Instaurer entre eux un dialogue permet de sécuriser et stabiliser le parcours des jeunes. Ces dialogues peuvent prendre la forme de commissions, où, en présence du jeune, un bilan de parcours peut être effectué. L'objectif est de favoriser les relations de proximité et la coordination des acteurs composant l'environnement du jeune.

Oxalia, groupement de bailleurs sociaux (Nord)

Il s'agit d'un groupement de bailleurs sociaux qui souhaite formaliser un partenariat avec les associations et institutions qui accompagnent les publics jeunes (notamment issus de l'ASE). Le but est de faire bénéficier au jeune d'un réseau dense pour faciliter son insertion sociale, professionnelle et vers le logement.

Parcours croisé, AFEJI (Nord)

Proposer un parcours d'insertion personnalisé pour les jeunes sortants de l'ASE avant leur majorité. Pour ce faire, l'association s'est engagée dans l'élaboration de formules d'accompagnement (collectives et/ou personnalisés) transversales aux différents établissements de leur association (IAE/ESAT/CHRS/MECS).

Mission d'accompagnement social, Centre Social des 3 villes (Nord)

Le Centre Social a mis en place une action innovante qui se caractérise par : la recherche de logements, l'accès et le maintien dans le logement en complément d'une mission de veille sociale.



TRAVAILLER L'ACCES A L'AUTONOMIE

L'accès à l'autonomie des jeunes est l'objectif des structures qui, chaque jour, les accompagnent. Par la mise en place de pratiques innovantes sur les territoires, elles partagent avec un ensemble d'acteurs l'intérêt de privilégier une offre diversifiée dans les réponses jusqu'à l'autonomie et le développement de projets d'accompagnement transversaux

Passerelle, Habitat Insertion (Pas-de-Calais)

Porté par la Résidence Habitat Jeunes Serge Gouillart à Bruay-la-Buissière, le projet "Passerelle" vise à expérimenter et à évaluer l'autonomie des jeunes sortant d'institution dans un logement autonome. Le jeune, mis en situation pendant un mois, va pouvoir appréhender toutes les tâches afférentes à l'accès et au maintien dans le logement (budget, solitude, papiers, etc.).

Expédition logement, l'aventure commence !, ADARS (Oise)

Ce dispositif se caractérise par des ateliers participatifs de préparation à la sortie sur deux séances : la première, "je cherche, je trouve", la deuxième "j'y suis, j'y reste". Ils ont pour but de travailler sur la capacité du jeune à construire un projet logement cohérent et adapté à sa situation. Ils visent l'autonomie dans les démarches et la gestion d'un logement.

ACCEDER A UNE OFFRE D'HEBERGEMENT OU DE LOGEMENT ADAPTE

Les jeunes doivent pouvoir accéder plus facilement à une offre de logement adaptée permettant d'accompagner leur autonomie et d'amortir les ruptures de parcours. Sinon, le risque est de les installer dans la précarité et ce faisant de fragiliser le développement économique et social des territoires où ils tentent de se projeter. La mixité et le brassage des jeunes sont la garantie d'avoir des lieux de vivre ensemble, d'apprentissage de l'autonomie et de l'émancipation.

Projet Quattro, Association le Toît et Coallia, (Somme)

Le projet QUATTRO vise à proposer une offre de logement spécifique dans une maison, sous forme d'une colocation, avec un accompagnement socio-professionnel, à des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance ou à des publics en mesure judiciaire.

IML Jeunes sortants de l'ASE, Accueil et Promotion, (Aisne)

Des logements en diffus, meublés et équipés, sont proposés aux jeunes issus de l'ASE par le biais de l'intermédiation locative sans baux glissants sous la forme d'une colocation de 3 personnes maximum. Un accompagnement socio-professionnel, administratif et financier, d'accès aux soins et aide à la sortie est proposé au sein du logement. L'objectif est que ces jeunes puissent être orientés ensuite sur un logement type IML avec bail glissant ou en résidences jeunes actifs.

La jeunesse, aussi diverse qu'elle puisse être, est majoritairement plus précaire que le reste de la population. Ce constat est particulièrement vérifié pour les jeunes sortants de l'ASE, puisqu'1 personne sur 4 ayant eu un parcours de rue aurait eu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance. Ne faisant pas l'objet d'une politique dédiée, le public jeune est rattaché aux compétences de diverses collectivités ou services étatiques, en fonction de la situation dans laquelle il se trouve à un moment donné de son parcours. L'accès au logement, s'il est travaillé et combiné à l'insertion professionnelle, reste particulièrement compliqué et basé sur des solutions temporaires. Les projets et expériences sont pluriels mais soumis à la volatilité des financements. Leur pérennisation est complexe. Pourtant, dans les territoires sur lesquels elles sont engagées, ces expériences se révèlent probantes, et les enseignements à en tirer nombreux. Les services territoriaux de l'Etat dans leur nouvelle configuration DDETS/DREETS s'attacheront à multiplier ces solutions.



> Contacts

Emilie CLAIRE, chargée de mission, Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes, Hauts-de-France
Téléphone : 06 81 55 95 86
Mail : emilie.claire@unhaj.org

Emilie GARBE, chargée de missions, Fédération des acteurs de la solidarité Hauts-de-France
Téléphone : 07 50 59 05 96
Mail : emilie.garbe@federationsolidarite.org

Virginie LEMAHIEU, responsable du pôle animation territoriale, Fédération des centres sociaux, Nord-Pas-de-Calais
Téléphone : 06 30 05 82 11
Mail : vlemahieu.npdc@centres-sociaux.com

